

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin. Les conseillères Mesdames Mélanie Renaud et Sylvie Leclair ont participé à la session par visioconférence. Madame la conseillère Linda Lirette a motivé son absence. Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. 2022-01-R12123 Ouverture de l'assemblée

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée

2. 2022-01-R12124 Adoption de l'ordre du jour

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du projet de Règlement 322-22 : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022
4. VARIA
5. Parole au public et période de questions
6. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée

3. 2022-01-R12125 Adoption du projet de Règlement 322-22 : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de Règlement 322-22; Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. VARIA

5. Parole au public et période de questions

6. 2022-01-R12126 Levée de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 19h27.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis
Directrice générale
Greffière-trésorière